

MAIRIE DE SAINT GERMAIN DE PASQUIER

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept mai, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 18 mai, se sont réunis à la salle des fêtes en séance sous la présidence de Laurence LAFFILLÉ, le Maire.

Présents à l'appel : Laurence LAFFILLÉ, Ludovic GARNIER, Emeric LEFEBVRE, , Jean-Charles CHOMBART, Thomas DAVOUST, , Marie-Xavière TEURQUETY, Clémence FONTAINE, Claudia HOULBERT, Pierrick HOULBERT.

Absents ayant donné procuration : - Christine LAZZARINI donne pouvoir à Claudia HOULBERT
- Romuald LAZZARINI donne pouvoir à Pierrick HOULBERT

M. Ludovic GARNIER est désigné comme secrétaire de séance permanent.
Le compte-rendu de la précédente séance du 08 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

1- EMPRUNT – TRAVAUX EGLISE

Vu la délibération du conseil municipal de Saint Germain de Pasquier, légalement convoqué le 27 mai 2021, donnant pouvoir à Mme Laurence LAFFILLÉ, le maire, pour gérer le dossier d'emprunt auprès d'un établissement bancaire pour effectuer des travaux sur l'église,

Article1 :

Pour financer l'attente de la somme de 71 000.00 euros dans le cadre du financement de travaux de l'église, la mairie de Saint Germain de Pasquier décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- | | |
|----------------------------|---|
| - Montant | : 71 000 € - soixante et onze mille euros |
| - Taux | : 0.45% |
| - Durée | : 2 ans |
| - Type d'amortissement | : in fine |
| - Périodicité des intérêts | : A l'année |
| - Commission d'engagement | : 150 € |

Article 2 :

La commune de Saint Germain de Pasquier décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte à l'unanimité, cet emprunt et donne pouvoir à Madame le maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

2- Achat déchérbeur

Madame le Maire a été sollicitée pour l'achat d'un desherbeur en commun avec 6 autres communes des environs soit : Saint Cyr la Campagne, Quatremare, Le Bec Thomas, Martot, Surtauville et Vraiville.

Il s'agit de l'acquisition d'un desherbeur mécanique YVMO d'une valeur de 3673.60 € TTC, et la participation pour les différentes communes serait de 524.80€ TTC.

Cette mutualisation permet bien sur de bénéficier de matériel à moindre coût puisque les dépenses seront mutualisées : l'achat, les révisions, réparations, etc....

Le matériel sera hébergé sur la commune de St Cyr la Campagne et les réservations se feront sur un planning tenu également par la mairie de St Cyr la Campagne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'adopter à l'unanimité, la convention d'achat N°01/2021 pour l'achat d'un desherbeur en commun avec 6 autres communes.

3- Elections Régionales et Départementales – Tableau des permanences

Voir Tableau des permanences.

4- Désignation du gentilé

Mme Christine LAZZARINI a récemment diffusé sur le site Internet de la commune, un sondage afin de recueillir les préférences des habitants de la commune sur le gentilé qu'ils aimeraient désigner. Aucune réponse n'a été donnée. Il appartient donc au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce pour :

Le gentilé retenu sera : « **Les Pasquierois** »

5- Tarifs de la salle des fêtes

Madame le maire propose au conseil municipal d'augmenter les tarifs de la location hors commune pour le passer à 390.00€, applicable à compter du mois de juillet 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour cette augmentation.

6- Numérotation des habitations

M. Ludovic GARNIER a procédé au relevé de numérotation des rues de la commune.
Voir la liste des habitations ci-jointe.

Départ de Clémence FONTAINE à 20 heures.

7- Informations diverses

a) Travaux église

Début des travaux fin Août - début septembre 2021

Une messe est prévue à l'église le 05 juin à 18h30- Un nettoyage de l'église sera nécessaire.

b) Vol de voitures – Gendarmerie – Le Neubourg

L'information sera transmise à Mme Christine LAZZARINI pour diffusion sur la site Internet afin d'avertir la population.

c) Poubelles jaunes

Des nouvelles dates vont être proposées pour le ramassage des bacs jaunes. (Tous les 15 jours seulement).

d) Presse – Appel aux dons – Eglise

Un article est passé dans le journal du Courrier de l'Eure afin de promouvoir les dons pour la souscription de l'Eglise.

e) Salle des Fêtes

M. Thomas DAVOUST se charge de changer l'éclairage de la salle des fêtes pour un éclairage plus puissant et plus économique.

f) Local du Four à Pain

Des travaux sont nécessaires au local du Four à Pain, afin de proposer un local propre et aux normes, isolé, chauffé, avec une table et chaise pour l'employé municipal.

g) Ne pas oublier :

- Le schéma incendie
- Les coupures de l'éclairage public

| |
|------------------------------|
| 8- Questions diverses |
|------------------------------|

M. Ludovic GARNIER intervient pour signaler un gros problème de sécurité au niveau du stop de la rue de Mandeville qui n'est pas respecté. Le car de ramassage scolaire est également concerné.

M. Ludovic GARNIER propose une journée conviviale avec un repas au Four à Pain. Journée possible 15 jours avant le four d'octobre (du 03/10/21), donc le 19 septembre 2021. A voir...

Séance levée à 20h45.